



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08012-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.260/9

22 décembre 1977

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DE CONSULTATION
SUR L'INDUSTRIE DES HUILES ET GRAISSES VEGETALES

Madrid, 12-16 décembre 1977

id.77-8890

Table des matières

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
PREFACE	
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE L'INDUSTRIE MONDIALE DES HUILES ET GRAISSES VEGETALES D'ICI A L'AN 2000, ET DEFINITION DES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE ADAPTEE A CES PERSPECTIVES	7
Conclusions	9
III. FORMES QUE DEVRAIT REVETIR LA COOPERATION INTERNATIONALE AFIN D'ETABLIR DE NOUVELLES CAPACITES DE PRODUCTION DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT FOUR : i) La production d'huile à partir d'oléagineux par pression ou extraction; ii) La transformation de l'huile végétale brute en produits finals; iii) La fabrication d'aliments pour le bétail	12
Conclusions	15
IV. MESURES REQUISES POUR DONNER SUITE A LA PREMIERE REUNION DE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DES HUILES ET GRAISSES VEGETALES	18
Poursuite des études et des enquêtes	18
Création de comités régionaux de coordination	19
Accroissement de la coopération technique entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers, grâce à l'amélioration des études de faisabilité et de la préparation des projets au service d'entreprises viables et rentables	20
Adoption du rapport	21

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, constatant que les pays en développement ne contribuent que faiblement à la production industrielle mondiale, a déclaré que leur part devrait être augmentée au maximum et portée, si possible, à au moins 25 % du total de la production industrielle mondiale d'ici à l'an 2000 (Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, ID/Conf.3/31, chapitre IV, § 28).

Dans la résolution 3362 (S-VII) (Section IV, § 1), qu'elle a adoptée à sa septième session extraordinaire, tenue en septembre 1975, l'Assemblée générale, après avoir entériné la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, a chargé l'ONUDI d'établir un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'industrie. Ces consultations devaient servir à étudier les moyens d'atteindre l'objectif indiqué plus haut et de redéployer les activités industrielles menées dans le monde, de manière à corriger le déséquilibre économique qui existe actuellement entre pays en développement et pays développés et à assurer un développement plus équitable, dans l'intérêt de tous les pays. A sa dixième session, tenue en 1976, le Conseil du développement industriel a décidé que l'ONUDI convoquerait des consultations par secteur industriel entre pays membres, ceux-ci étant représentés, au gré des gouvernements, par de hauts fonctionnaires, des personnalités des milieux industriels ou syndicaux, des porte-parole des groupements de consommateurs, etc. Il a été décidé en outre de consacrer une de ces réunions de consultation à l'industrie des huiles et graisses végétales, qui pourrait servir de point de départ à l'implantation de toute une gamme d'industries connexes et qui, par ailleurs, a d'importantes répercussions dans le domaine de l'alimentation. Les pays en développement fournissent déjà près de 50 % de la production mondiale d'huiles végétales brutes, mais il est souhaitable d'augmenter considérablement la production d'huiles et de graisses végétales plus élaborées dans ces pays.

L'ONUDI a déjà convoqué en 1977 des réunions de consultation sur l'industrie des engrais, sur la sidérurgie et sur l'industrie du cuir et des articles en cuir.

La première Réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales a été précédée de réunions préparatoires régionales réservées aux pays d'Asie (Bangkok, 9-13 mai 1977), d'Amérique latine (Santiago, 13-17 juin 1977) et d'Afrique (Addis-Abéba, 4-7 juillet 1977). En outre, un groupe technique s'est réuni à Vienne, du 9 au 11 août 1977, pour examiner le projet d'Etude mondiale de l'industrie des huiles et graisses végétales, 1975-2000, qui était un des documents d'information de la Réunion de consultation.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Introduction

1. La première Réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales a eu lieu à l'hôtel Melia Castilla, à Madrid, sur l'invitation du Gouvernement espagnol, du 12 au 16 décembre 1977. Elle a rassemblé plus de 130 participants représentant les pouvoirs publics et les milieux industriels ou syndicaux de 50 pays. Plus de 20 représentants d'organisations internationales ou régionales y ont également assisté.

Ouverture de la Réunion

2. L'allocution d'ouverture a été prononcée par M. A. Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, qui a rappelé que les réunions de consultation ont pour but de définir les mesures à prendre en vue d'une coopération internationale mutuellement avantageuse et de dégager des propositions concrètes à inscrire dans les programmes de développement des secteurs en cause.

3. Son Excellence M. E. Martinez de Genique, Ministre espagnol de l'agriculture, a ensuite souligné la nécessité de promouvoir la coopération internationale grâce à des accords efficaces, afin de résoudre les innombrables problèmes qui se posent à l'industrie des huiles et graisses végétales dans les pays en développement. Il a ajouté que ceci nécessiterait le transfert de connaissances techniques et de ressources financières vers ces pays.

Election du Président

4. M. F. Botella, Chef adjoint du Département des relations agricoles internationales, du Ministère espagnol de l'agriculture, a été élu Président de la Réunion de consultation. En prenant ses fonctions, il a exprimé l'espoir que les participants s'attacheraient à obtenir des résultats concrets dans le domaine des huiles et graisses végétales, dans un esprit d'harmonie et de coopération internationale.

Election de quatre Vice-Présidents

5. Ont été élus Vice-Président :

- M. C. Gallegos- Barguin (Mexique)
- M. S. Larbi-Odam (Ghana)
- M. L. Nagy (Hongrie)
- M. N.S. Rajogopal (Inde)

6. Il a été décidé que le Président et les quatre Vice-Présidents constitueront le Bureau de la Réunion.

Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour ci-après a été adopté :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen des questions prioritaires :
 - a) Perspectives de croissance de l'industrie mondiale des huiles et graisses végétales d'ici à l'an 2000, et définition des éléments d'une politique d'ensemble adaptée à ces perspectives;
 - b) Formes que devrait revêtir la coopération internationale afin d'établir de nouvelles capacités de production dans les pays en développement, pour :
 - i) La production d'huile à partir d'oléagineux par pression ou extraction;
 - ii) La transformation de l'huile végétale brute en produits finals;
 - iii) La fabrication d'aliments pour le bétail;
 - c) Mesures requises pour donner suite à la première Réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales;
4. Adoption du rapport.

8. Il a été décidé de créer trois groupes de travail, composés de représentants de chacun des cinq groupes régionaux, pour formuler des propositions et des conclusions concernant les points 3 a), b) et c) de l'ordre du jour.

II. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE L'INDUSTRIE MONDIALE
DES HUILES ET GRAISSES VEGETALES D'ICI A L'AN 2000,
ET DEFINITION DES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE
ADAPTEE A CES PERSPECTIVES

9. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté les questions à examiner, en soulignant la nécessité de s'attacher pour chacune d'elles aux perspectives de développement à long terme plutôt qu'aux problèmes de l'heure, et en suggérant aux participants d'examiner principalement les mesures proposées dans la note du Secrétariat (ID/WG.260/4).
10. Dans leur ensemble, les participants ont reconnu que c'est surtout dans les pays en développement que la consommation d'huiles et de graisses ferait des progrès, et que par conséquent l'accroissement des capacités de traitement devrait intéresser avant tout ces pays. Les représentants d'un certain nombre de pays en développement et de pays développés ont constaté avec préoccupation que le principal obstacle à la réalisation de cet objectif tenait à la production agricole.
11. Selon les participants, le projet d'Etude de l'ONUDI aurait pu traiter de manière plus détaillée la question de la production de matières premières; il serait utile que l'ONUDI consulta la FAO et d'autres institutions s'intéressant aux mêmes problèmes et disposant d'informations analogues.
12. Les participants ont estimé qu'il fallait intensifier la collaboration entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers, notamment pour le transfert des techniques, la formation du personnel et d'autres problèmes connexes, et que l'ONUDI serait bien placée pour jouer un rôle majeur dans la coordination de ces activités.
13. Plusieurs participants ont indiqué que leur pays avait réussi à accroître considérablement le rendement de leurs oléagineux et, en coordonnant judicieusement cet accroissement de la production agricole avec le développement des installations de traitement industriel, avaient sensiblement amélioré leur situation dans le domaine des huiles et des graisses végétales. Des participants de plusieurs pays ont offert d'aider les pays en développement en les faisant bénéficier de leur expérience à cet égard.

14. On a aussi fait valoir que la coopération régionale entre pays en développement serait d'une grande utilité, surtout dans le cas de pays limitrophes accusant des déficits ou des excédents. Il serait donc bon que l'ONUDI établisse des statistiques qui permettent de classer les pays en trois catégories : pays déficitaires, pays excédentaires, pays satisfaisant presque leurs besoins.

15. Plusieurs participants ont souligné que le secteur considéré devrait continuer à se développer en fonction de critères économiques : plusieurs pays développés avaient entrepris d'accroître leur production de fèves de soja et de colza, principalement pour faire face à leurs besoins de farine protéique, mais aussi pour assurer leur approvisionnement en huiles pauvres en acides gras saturés. Il serait utile d'établir de meilleures prévisions sur les besoins et les ressources de farine protéique dans le monde en l'an 2000; ces prévisions pourraient aussi porter sur les capacités d'entreposage et de traitement dont les pays en développement devraient disposer à cette date pour que leur situation soit satisfaisante. Toutes les projections devraient tenir compte de l'accroissement prévu de la population et du revenu par habitant dans les pays en développement.

16. Le représentant de la Commission des Communautés économiques européennes a réaffirmé, au nom de la Commission, que celle-ci souscrivait à l'esprit de la Déclaration de Lima. Tout en approuvant résolument le système de consultations de l'ONUDI en tant qu'instrument rationnel de coopération économique internationale, il a estimé que toute tentative pour créer un système mondial de planification du développement industriel serait inacceptable, car un tel système serait incompatible avec les principes sur lesquels reposent les économies de marché.

17. Des participants de pays producteurs de colza ont annoncé que leur pays entendait, non seulement produire cet oléagineux en quantités suffisantes pour répondre aux besoins nationaux, mais encore exporter de l'huile de colza. Selon eux, le colza produit, essentiellement destiné à l'industrie des aliments pour le bétail, permettrait aussi d'accroître sensiblement les disponibilités en huiles comestibles de leur pays. Un participant a proposé de modifier les estimations de la production d'huile de colza en 1985, qui figurent dans le projet d'Etude de l'ONUDI.

18. Un participant du principal pays producteur de soja a fait remarquer que le nombre d'usines de traitement des oléagineux avait diminué au cours des dernières années. En revanche, les capacités de traitement du soja continuaient à se développer à mesure que les grandes installations remplacent les petites, qui mettent fin à leurs activités. On s'attendait, dans le pays de ce participant, à une augmentation des importations d'huile de palme et de coco jusqu'en 1985. Le projet d'Etude de l'ONUUDI était incomplet, faute de projections sur la production de farine protéique jusqu'en l'an 2000. Le même participant a signalé que l'exportation des huiles complètement raffinées et des produits à base d'huiles se heurtait à de grosses difficultés : frais de transport élevés, dus aux tarifs spéciaux de manutention, et caractère périssable de la plupart des produits finis. D'autres participants, confirmant ses vues, ont suggéré que cette question soit examinée lors d'une autre réunion de consultation.

19. Un participant d'un pays producteur d'olives a regretté que le projet d'Etude ne traite pas de l'huile d'olive. Selon ses estimations, la production annuelle d'huile d'olive s'élèverait à 2,7 millions de tonnes en l'an 2000; il a donc demandé que cette huile fasse partie des huiles végétales étudiées par l'ONUUDI. A propos de la question de la commercialisation, ce participant, évoquant les difficultés rencontrées par les pays en développement, a demandé instamment aux participants de formuler des conclusions sur les débouchés possibles pour les exportations de ces pays. Cette question pourrait aussi être examinée lors d'une réunion de consultation ultérieure.

Conclusions

20. Les données statistiques et les délibérations ont montré que le marché des huiles et des graisses végétales commençait déjà à être saturé dans les pays développés, et que toute expansion du marché des produits à base d'huile intéresserait surtout les pays en développement au fur et à mesure que les revenus s'y accroîtront et que les marchés s'y étendront. Toutefois, il serait peut-être encore possible d'accroître la part des huiles tropicales dans la consommation totale d'huiles et de graisses des pays développés, ce dont les pays en développement exportateurs pourraient profiter pour augmenter leur part des marchés dans ces pays. Les participants sont parvenus aux conclusions suivantes :

- a) De gros efforts devraient être faits pour accroître sensiblement la production d'oléagineux dans les pays en développement, condition préalable à une nouvelle expansion de l'industrie des huiles et graisses végétales dans ces pays;
- b) Les nouvelles capacités de traitement de tous les oléagineux produits dans les pays en développement - noix de coco, palmiste, noix de palme, arachide, etc. - seraient mises en place principalement dans ces pays, en vue de satisfaire leurs besoins croissants et aussi de produire pour l'exportation;
- c) Pour faciliter l'expansion de l'industrie de traitement des oléagineux, les industriels des pays développés pourraient accroître, dans les limites de leurs besoins, leurs importations de produits transformés en provenance des pays en développement, compte tenu des règles du commerce international;
- d) Les pays développés continueraient à remplacer et à agrandir les installations existantes, en fonction des forces du marché^{1/}. Leurs besoins en tourteaux et farines pour l'expansion de l'industrie des aliments pour la volaille et le bétail doivent être satisfaits. Les facteurs qui influenceront sur l'expansion des capacités de traitement des oléagineux dans les pays développés ne seront peut-être pas les mêmes que dans les pays en développement, car, dans les premiers nommés, les installations sont destinées principalement au traitement des oléagineux de la zone tempérée, comme les fèves de soja, les graines de colza et les graines de tournesol;
- e) Toute augmentation des capacités de traitement devrait être fondée sur des considérations technico-économiques normales de viabilité, telles que :
 - i) L'adaptation des produits aux besoins et aux exigences des marchés;

^{1/} Cela ne veut pas dire que les pays qui n'ont pas d'industrie de traitement des oléagineux ne pourraient pas créer de capacités pour la fabrication du matériel nécessaire.

- ii) L'existence d'un approvisionnement suffisant et sûr en matières premières, et d'accords de coopération à cet effet entre pays en développement déficitaires et excédentaires;
 - iii) Le choix d'échelles de production optimales;
 - iv) L'accès des différents produits aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, dans des conditions permettant une concurrence internationale loyale;
- f) Pour assurer le succès et la viabilité des installations industrielles que les pays en développement envisageraient de créer, il faudrait promouvoir la coopération entre les pays en développement et entre les pays développés et les pays en développement, au profit de toutes les parties. Les industriels et autres intéressés devraient être associés à cette coopération.

III. FORMES QUE DEVRAIT REVEtir LA COOPERATION INTERNATIONALE
AFIN D'ETABLIR DE NOUVELLES CAPACITES DE PRODUCTION
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT FOUR :

- i) La production d'huile à partir d'oléagineux par pression ou extraction;
- ii) La transformation de l'huile végétale brute en produits finals;
- iii) La fabrication d'aliments pour le bétail.

21. Les participants ont dans l'ensemble été d'accord sur les mesures qui pourraient être prises pour aider les pays en développement à créer ou à développer leurs capacités de production industrielle dans le domaine des huiles et des graisses végétales.

22. Dans le cadre du développement général de l'industrie des huiles et des graisses, la création de nouvelles capacités de production dans les pays en développement et l'expansion de celles qui y existent déjà devraient être étudiées pays par pays, compte tenu des besoins et des difficultés propres à chacun d'eux.

23. Plusieurs participants ont estimé que la suggestion tendant à la création d'unités capables de traiter quotidiennement 100 tonnes d'huile végétale semi-transformée ou brute, qui figure dans la note du Secrétariat (ID/WG.260/4), était contestable en raison des superficies étendues qu'il faudrait consacrer à la culture des oléagineux et des problèmes que poserait l'acheminement des matières premières vers ces unités. Il faudrait donc envisager aussi la création d'installations ayant une capacité journalière inférieure à 100 tonnes.

24. La question de la modernisation des techniques de traitement des oléagineux dans le secteur rural, qui sont reconnues peu efficaces, a aussi été examinée. En égard aux problèmes sociaux que risquerait de créer la disparition de ces méthodes traditionnelles, on a estimé que leur abandon progressif n'était guère probable. La nécessité de mieux tirer parti des matières premières dans ces procédés a été soulignée.

25. Selon un participant, le facteur décisif pour la création et l'implantation des unités de traitement d'oléagineux était la rentabilité économique, y compris la question des ressources en matières premières. L'extraction par solvant a été signalée comme un des procédés les meilleurs et les plus rentables; cependant, ce procédé était à forte intensité de capitaux et exigeait un personnel d'exploitation et d'encadrement qualifié.

26. On a fait remarquer qu'il y a 10 ans, les pays en développement dans leur ensemble broyaient 82 % de leur production d'oléagineux (huile de palme non comprise). Cette proportion n'avait pas changé en 1976, bien que la production d'oléagineux eût presque doublé dans ces pays, ce qui semblait indiquer que ceux-ci seraient en mesure de pourvoir à leurs besoins estimatifs en l'an 2000. Il restait cependant de nombreuses améliorations à apporter à l'efficacité et à la qualité du traitement, et des différences notables subsistaient entre les pays.

27. On a estimé que l'approche agro-industrielle intégrée était un bon moyen d'assurer la production efficace des matières premières, l'utilisation des techniques industrielles modernes et l'exploitation des économies d'échelle, ainsi que de faciliter l'écoulement des produits sur les marchés internationaux.

28. La Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique étudiait actuellement la sous-utilisation de la capacité installée dans le secteur du broyage du coprah, sous-utilisation due essentiellement aux insuffisances du réseau de communications et non pas à une pénurie de matières premières.

29. Le représentant de la CNUCED a informé les participants qu'une deuxième réunion préparatoire sur les huiles végétales et les oléagineux serait organisée à Genève, en février 1978, dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. Il a aussi fourni des renseignements sur les périodes de stockage maximum, les capacités et les frais de stockage pour un certain nombre d'oléagineux et d'huiles végétales dans différents pays.

30. Quelques pays participants d'Afrique ont demandé une assistance technique pour la commercialisation de leurs produits finis et semi-finis tant sur leurs marchés intérieurs que sur les marchés d'exportation.

31. Il a été reconnu que la production d'aliments composés pour le bétail aiderait à créer de la valeur ajoutée et à obtenir les quantités supplémentaires de protéines d'origine animale dont les pays en développement ont besoin pour remédier à la carence protéino-calorique. Cependant, cette évolution se ferait lentement, en raison des contraintes liées à la demande et de la nécessité d'améliorer les techniques d'élevage. On a estimé que les nouvelles unités de traitement des oléagineux dans les pays en développement devraient comprendre des installations pour la production d'aliments pour le bétail. La proposition de créer des usines d'aliments composés pour le bétail, d'une capacité annuelle comprise entre 50 000 et 100 000 tonnes, qui figure dans la note du Secrétariat (ID/WG.260/4), a été jugée peu réaliste eu égard à la situation actuelle dans de nombreux pays en développement.

32. Un participant a signalé que divers pays en développement éprouvaient des difficultés à se procurer les pièces de rechange correspondant au matériel importé. Les pays en développement avaient besoin d'une assistance pour fabriquer certaines pièces indispensables. Un participant d'un pays développé a proposé une assistance pour la mise au point et l'utilisation de techniques industrielles appropriées dans ce domaine.

33. Les participants de plusieurs pays développés ont exposé les divers types de programmes d'assistance technique qu'offre leur gouvernement aux pays en développement : études de faisabilité, techniques de traitement, stockage, création de laboratoires et contrôle de la qualité, octroi d'une formation à tous les niveaux.

34. Les besoins en assistance de certains pays en développement pour accroître leur production d'oléagineux ont été décrits : approvisionnement en engrais et pesticides, et fourniture de matériel agricole; mise en place de systèmes d'irrigation; adoption de techniques de récolte adaptées à l'expansion rapide de la production d'oléagineux de ces pays. Il a été suggéré que l'ONUDI fasse une étude sur les techniques de récolte, en coopération avec les organismes intéressés, et présente un rapport à ce sujet à la prochaine réunion de consultation sur l'industrie des huiles et graisses végétales.

35. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'une assistance technique pour la production, la mise au point des procédés, la recherche et la formation dans le domaine des oléagineux. Un participant a indiqué que l'industrie privée et les pouvoirs publics concouraient à l'assistance technique offerte par son pays; cette assistance de caractère global, comportait une coopération avec les gouvernements bénéficiaires et les centres de recherche. Les pays en développement ont été invités à simplifier leurs procédures administratives générales, de façon que les demandes particulières puissent être satisfaites promptement.

36. Certaines délégations ont jugé utiles les recommandations figurant dans les rapports des réunions préparatoires régionales organisées par la CESAP, la CEPAL et la CEA. Ces délégations ont souligné la nécessité de poursuivre les activités préparatoires à l'échelon régional, afin de définir les problèmes locaux et régionaux qui seront examinés lors des réunions mondiales de consultation. Les recommandations adoptées aux réunions mondiales de consultation seraient à leur tour mises en oeuvre dans les régions avec, le cas échéant, la coopération des commissions économiques régionales. Le représentant de la CESAP a évoqué la Réunion intergouvernementale sur les agro-industries et les industries liées à l'agriculture, prévue à Bangkok du 24 au 30 janvier 1978, où seraient examinés notamment les problèmes qui se posent à l'industrie des huiles végétales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Au cours de cet examen, les participants à la réunion tiendraient compte des recommandations adoptées à la première Réunion de consultation de l'ONUDI sur l'industrie des huiles et graisses végétales.

37. On a souligné la nécessité de mettre au point des mécanismes de coopération régionale et interrégionale pour l'industrie des huiles et graisses végétales. On a exprimé l'opinion qu'il faudrait créer des instances régionales pour examiner les problèmes posés par le développement de cette industrie, pour échanger des données d'expérience et pour étudier la création de coentreprises et les autres mesures de coopération.

Conclusions

38. Les participants sont parvenus aux conclusions suivantes :

Une coopération devrait être instaurée entre les pays développés et les pays en développement, en vue de permettre :

- L'accroissement de la production de matières premières oléagineuses dans les pays en développement;
- Des études de faisabilité tendant à déterminer les conditions optimales de la pleine utilisation des capacités existantes et de la création de nouvelles capacités de broyage des oléagineux et de traitement des huiles brutes;
- L'accroissement, dans les pays en développement, des capacités de première transformation et des capacités de transformation des matières intermédiaires en produits finals;
- Une production répondant aux normes de qualité, grâce à une assistance appropriée;
- Une assistance pour l'organisation et l'exécution d'un programme adéquat de formation du personnel, de manière à assurer une gestion correcte des usines et à obtenir des produits de qualité;
- Une assistance pour la fabrication des éléments, des pièces de rechange, des machines et des équipements essentiels dans les pays en développement eux-mêmes;
- Le renforcement des activités de recherche-développement, non seulement pour la production et l'utilisation des huiles, mais aussi pour l'emploi de la farine comme source d'aliments riches en protéines destinés tant à l'homme qu'aux animaux.

39. Il serait souhaitable de renforcer la coopération internationale sous ses différentes formes et de fournir aux pays en développement des apports croissants de capitaux, pour réaliser les opérations susmentionnées dans des conditions avantageuses et mutuellement intéressantes pour toutes les parties.

40. Il pourrait être demandé au Fonds international de développement agricole d'apporter une contribution importante à la réalisation des opérations prévues qui concernent le développement de la production de matières premières oléagineuses, la fabrication d'aliments composés pour le bétail et l'élevage.

41. Outre les formes habituelles de financement, il serait souhaitable que l'ONUDI étudie la possibilité de davantage recourir au Fonds de développement industriel pour la promotion de ces industries.

42. Il faudrait accroître la coopération au niveau régional et entre les pays en développement pour l'approvisionnement en matières premières des industries de traitement, l'expansion du marché des produits transformés et l'échange des données d'expérience en matière de formation et de choix des techniques.

IV. MESURES REQUISES POUR DONNER SUITE A LA PREMIERE REUNION
DE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE DES HUILES ET GRAISSES VEGETALES

43. Les participants ont noté que le Conseil du développement industriel, en autorisant la convocation de la Réunion, avait aussi autorisé la mise en oeuvre de mesures pour y donner suite. Ils ont jugé que les mesures ci-après étaient appropriées.

Poursuite des études et des enquêtes

44. a) Programme à court terme :

- i) Poursuite des travaux sur les ressources en matières premières à usage industriel. Avant de pouvoir établir des unités de première ou de deuxième transformation, il faut s'assurer de l'existence de ressources suffisantes en matières premières. Il serait donc utile de procéder à une enquête sur les ressources actuelles et futures des pays en développement en matières premières oléagineuses, et sur les principaux obstacles matériels, commerciaux et financiers à la mise en valeur de ces ressources. Des recommandations devraient être faites sur les moyens de surmonter ces obstacles.
- ii) Identification et évaluation détaillées des besoins d'infrastructure présents et futurs de l'industrie des huiles et graisses végétales. Les informations contenues dans le projet d'Etude de l'ONUDI devraient être améliorées et complétées, afin que la deuxième Réunion de consultation (si sa convocation est autorisée par le Conseil du développement industriel) puisse examiner l'infrastructure nécessaire à l'industrie des huiles et graisses végétales et formuler des recommandations plus précises;

b) Programme à long terme :

- i) Identification des principaux éléments, et étude de leurs effets sur le développement du secteur en cause;
- ii) Amélioration des données sur les facteurs de la production et de la demande jusqu'à l'an 2000.

45. Pour procéder à ces études, l'ONUDI collaborerait avec les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations intéressées. Elle rechercherait aussi la coopération des pays concernés, en les aidant au besoin à réunir l'information voulue. Les données seraient rassemblées en fonction des priorités des pays les moins avancés, et sans dépasser les demandes spécifiquement formulées par les gouvernements.

Création de comités régionaux de coordination

46. Des comités régionaux de coordination seraient créés, dans le cadre des arrangements régionaux appropriés, pour faciliter la coopération entre les pays en développement de chaque région et permettre l'examen des mesures prises pour donner suite aux décisions concernant la coopération entre ces pays. Les buts et les fonctions de ces comités pourraient être déterminés lors de réunions intergouvernementales convoquées dans le cadre desdits arrangements. Les comités seraient chargés :

- a) De fournir aux pays membres une information fidèle et mise à jour sur des questions comme les suivantes :
 - i) Institutions, organisations ou sociétés internationales capables de fournir des concours techniques, des renseignements sur les marchés et des ressources financières;
 - ii) Evolution de l'industrie des huiles végétales, en fonction des besoins des réunions de consultation futures;
- b) D'organiser des réunions locales entre deux ou plus de deux pays (avec la participation des organismes compétents) aux moments voulus pour favoriser la collaboration de ces pays à une action commune. Cette action intéresserait les pays qui, pris individuellement, manquent de moyens en ce qui concerne les matières premières, les capitaux, la commercialisation, la gestion, etc.

Accroissement de la coopération technique entre les pays développés et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers, grâce à l'amélioration des études de faisabilité et de la préparation des projets au service d'entreprises viables et rentables

47. Cette coopération pourrait comprendre :

- a) L'application de systèmes de production adaptés et la sélection de variétés appropriées, afin de promouvoir la mise en valeur et la production des oléagineux;
- b) Le développement des capacités locales de traitement grâce à l'agrandissement des installations existantes et, au besoin, à la création d'installations nouvelles;
- c) L'expansion des capacités de stockage.

48. Ces mesures ne seront efficaces qu'accompagnées d'une assistance pour la préparation et la réalisation des projets, l'exploitation des usines et la formation de la main-d'oeuvre. Cette assistance devrait comporter :

- a) Une aide à la création d'usines de traitement des tourteaux en vue de la fabrication d'aliments pour le bétail;
- b) L'étude des possibilités d'aide pour résoudre les problèmes de transport et de stockage;
- c) Une étude sur les moyens d'une coopération et d'une assistance équitables pour la mise au point des procédés et des produits destinés au marché intérieur et pour la conception de produits destinés à l'exportation;
- d) Une coopération entre pays développés et pays en développement pour la création d'usines fabriquant le matériel et les machines nécessaires au traitement des oléagineux, au raffinage des huiles et à la transformation de celles-ci en produits finals.

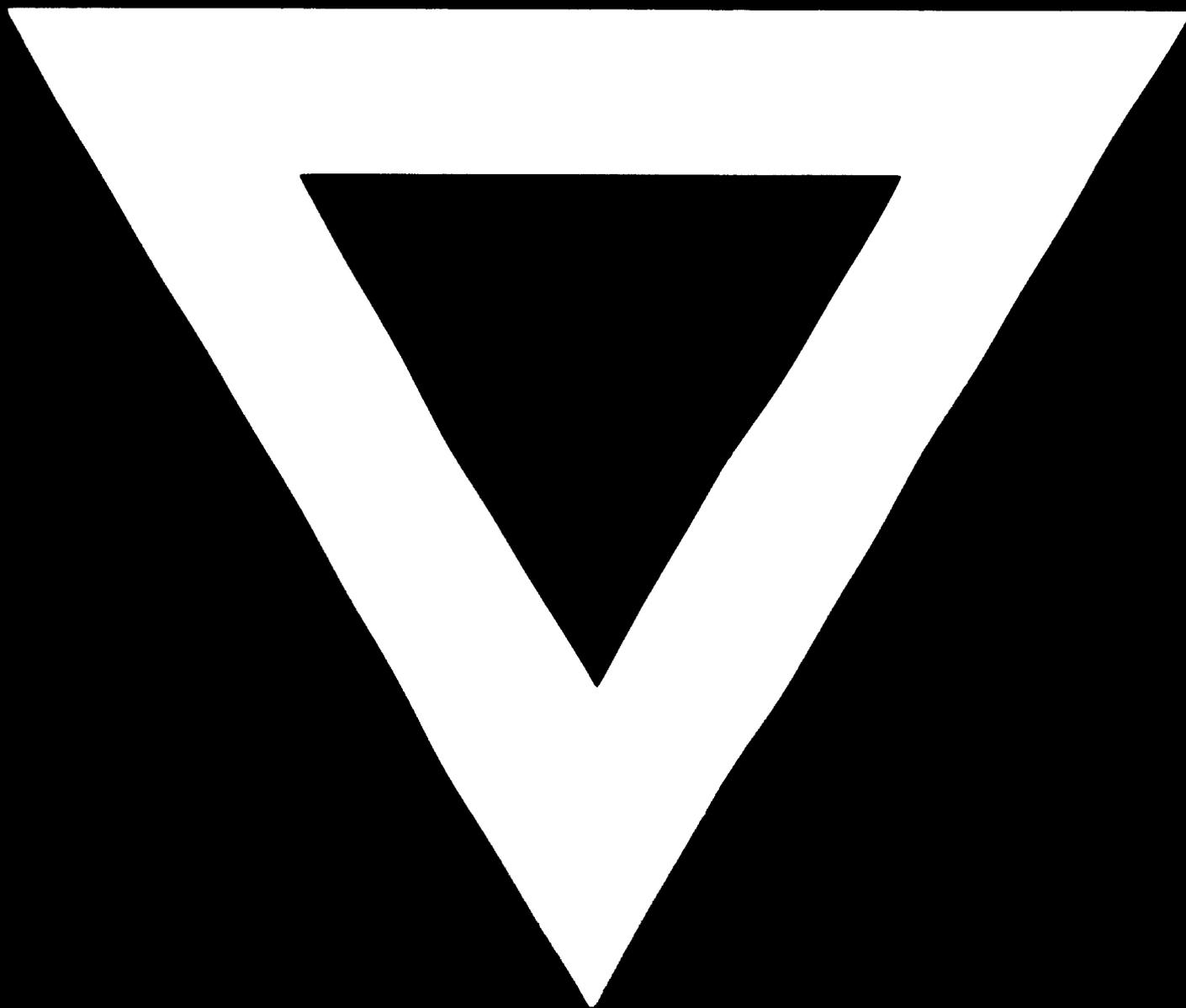
Adoption du rapport

49. Les participants ont recommandé que le rapport de la Réunion soit soumis, pour information et examen, à toutes les parties intéressées, notamment le Conseil du développement industriel et les pays participant aux activités de l'ONUUDI.

50. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité au cours de la séance du 16 décembre 1977.



C-673



78. 11. 10